



2026/12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

DATE DE CONVOCATION 2 FEVRIER 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 09 FEVRIER A DIX-HUIT HEURES Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 2 FEVRIER 2026	Étaient présents : Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, M. BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LELEU Pascal, M. BUREAU Olivier, Madame PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, Madame MAURI Fabienne, Madame BLIMON Rachel, Monsieur COLL Albert, Madame HOUQUES Christine
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 14 VOTANTS : 14 QUORUM ATTEINT	Absents excusés : Madame L'HOMME Céline, M. LANSARD RUIZ Pierre, M. CALISTO David Absents : Madame SICHE Delphine, M. LASSALLE Jérôme M. BAGGIO Jean-Marie a été élu Secrétaire de séance.
OBJET : Convention de mise à disposition d'animaux pour la gestion écopastorale sur la commune avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine	Monsieur Benoît Chapus, Adjoint au Maire délégué à l'Environnement et au cadre de vie informe l'Assemblée vouloir mettre en œuvre un projet de pâturage qui consisterait à faire pâturer des troupeaux d'équidés afin d'entretenir des terrains (certains espaces verts de la commune ou leurs abords ou des parcelles difficiles d'accès).



DATE DE CONVOCATION 2 FEVRIER 2026	Cette technique se substituerait à l'entretien mécanique et chimique. En effet, cette solution permettrait d'arrêter de recourir à des prestataires privés qui utilisent des machines, des carburants et des produits chimiques et serait plus économique.
DATE D’AFFICHAGE 2 FEVRIER 2026	Par ailleurs, l'écopastoralisme permettrait de réduire la pollution sonore, favoriserait le maintien de la biodiversité et encouragerait la création de liens sociaux. Il a été démontré les effets positifs de l'écopastoralisme sur la végétation et les sols.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 14 VOTANTS : 14 QUORUM ATTEINT	Monsieur Chapus indique avoir ainsi reçu une responsable de l'association Conservatoire des Races d'Aquitaine, laquelle promeut des races peu valorisées. Le Conservatoire assure la sauvegarde des races menacées de disparition et développe des projets d'écopastoralisme pour la gestion des espaces par des races locales autochtones. La Commune de Génissac a décidé de mettre en place de la gestion écopastorale sur des parcelles communales, par des animaux de races locales, et sollicite l'intervention du Conservatoire comme partenaire pour la réalisation de ce projet. Le Conservatoire mettra à disposition de la Commune un lot de 5 poneys landais pour une durée d'un an à l'espace maraîchage. Pour la mise en œuvre de cette mission, la Commune versera une participation annuelle d'un montant de 1 500 € TTC.
OBJET : Convention de mise à disposition d'animaux pour la gestion écopastorale sur la commune avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine	Les obligations de deux parties sont indiquées dans la convention et son annexe jointes à la présente délibération. CONSIDERANT l'enjeu environnemental, culturel et pédagogique, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, - APPROUVE la convention de mise à disposition d'animaux pour la gestion écopastorale et son annexe, jointes à la présente et AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à la signer. - INDIQUE que cette dépense sera inscrite en section de fonctionnement du budget principal de la Commune de l'exercice 2026. Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Le Secrétaire de séance, Émeline BOURDAT BRISSEAU Jean-Marie BAGGIO

